

R É S O L U T I O N
2021-061

**NOMINATION DU MEMBRE AU SIÈGE NUMÉRO 4 DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 11 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 17 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Sainte-Clotilde et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 483 relatif à la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme prévoit au chapitre 2 le processus de nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'affichage du poste, une candidature a été reçue pour le poste de membre du Comité consultatif d'urbanisme au siège numéro 4;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER madame Stéphanie Clermont, comme membre du Comité consultatif d'urbanisme au siège numéro 4, et ce, pour une période de quatre ans.

Céline Lahaie
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président